

Arménie



Dans le cadre de la préparation du budget 2026, le Premier ministre **Nigol Pachinian** a fait un certain nombre d'annonces devant l'Assemblée nationale. Ainsi :

« L'Arménie est prête, avec effet immédiat, à faciliter le transit routier de marchandises de la Turquie vers l'Azerbaïdjan et vice-versa, suivant le tracé Margara-Yeghegnadzor-Sissian-Goris.

Cette volonté fait suite à la récente annonce de l'Azerbaïdjan de lever les restrictions de transit vers l'Arménie, qu'il a qualifiée de « développement historique » marquant la première étape de la rupture de l'isolement régional de l'Arménie.

Depuis un an et huit mois, pas un seul soldat arménien n'a été tué par balles le long de la frontière entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan. C'est sans précédent dans l'histoire de notre indépendance.

Suite à la levée par Bakou des restrictions sur le transit à destination de l'Arménie, l'Arménie a offert un accès immédiat aux camions turcs et azerbaïdjanais sur son territoire. C'est la seule voie que nous puissions activer aujourd'hui.

(...)... Actuellement, des travaux intensifs sont menés avec les États-Unis pour la mise en œuvre du projet « Trajet Trump » (TRIPP).

Nous avons réaffirmé l'importance d'ouvrir des communications pour les transports intérieurs, bilatéraux et interétatiques entre les deux pays, à savoir l'Arménie et l'Azerbaïdjan, sur la base du respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de la juridiction des États, dans le but de promouvoir la paix, la stabilité et la prospérité dans et autour de la région.

Nous affirmons notre détermination à prendre toutes les mesures de bonne foi pour atteindre cet objectif dans les meilleurs délais.

(...) Nous devons constamment dire que la paix entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan est un fait établi, et nous devons également reconnaître que la paix est un phénomène inconnu pour nous. Nous devons préserver la paix établie afin qu'elle se renforce, se consolide et s'institutionnalise. Bien entendu, nous travaillons à cet égard, en poursuivant nos efforts avec l'Azerbaïdjan, par la voie diplomatique.

(...) L'année 2026 sera décisive pour la paix, car des élections parlementaires auront lieu en juin. Autrement dit, l'enjeu principal des élections parlementaires de 2026 est le suivant : le peuple arménien, par son choix, doit préserver la paix. Le contraire entraînerait l'Arménie dans un nouveau conflit et dans une logique d'avant-poste.

(...) Aujourd'hui, nous développons notre armée à un rythme très élevé, mais nous développons par ailleurs le concept sur lequel notre armée est basée. Nous affirmons que notre armée n'a aucune mission à accomplir en dehors du territoire souverain internationalement reconnu de l'Arménie. Le concept d'armée capable de se défendre doit remplacer celui d'armée prête au combat. »

(...)



Le ministre arménien des Affaires étrangères, **Ararat Mirzoyan**, a rencontré un groupe de journalistes et d'experts internationaux en visite à Erevan à l'initiative conjointe de l'ONG « Pour l'égalité des droits » et du Centre de Barcelone pour les affaires internationales (CIDOB). Lors de cette rencontre, il a présenté les grandes priorités de la politique étrangère arménienne.

Le ministre a évoqué les récents développements régionaux consécutifs aux accords conclus le 8 août à Washington. Il a souligné l'importance de l'accord de paix paraphé entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan et du déblocage

des communications régionales, étapes cruciales pour la stabilité et le développement du Caucase du Sud et de la région dans son ensemble.

Mirzoyan a détaillé la vision de l'Arménie concernant le déblocage des voies de transport, telle que définie dans l'initiative « Carrefour de la paix », soulignant que la route Trump en était un élément essentiel.

Il a également souligné la dynamique sans précédent de la coopération entre l'Arménie et l'Union européenne et évoqué les perspectives d'approfondissement des liens. Les discussions ont porté sur le développement de la collaboration dans le cadre du nouvel agenda Arménie-UE, notamment dans les domaines de l'économie, des échanges entre les peuples et du renforcement des institutions démocratiques.

La réunion a permis un échange de vues sur les défis auxquels l'Arménie est confrontée. Ararat Mirzoyan a exposé les stratégies gouvernementales visant à relever efficacement ces défis, avant de répondre aux questions.

(...)



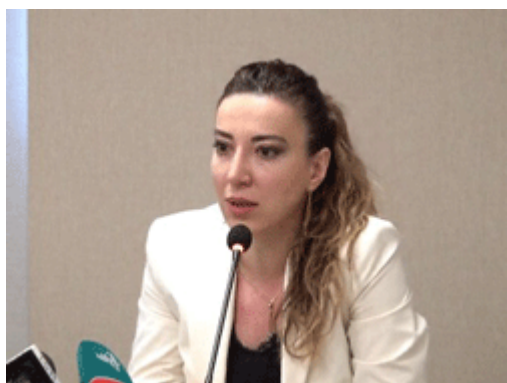
« La question du passage de la « route Trump » par le Syunik est évoquée dans le cadre du dialogue russo-arménien de haut niveau. Quoiqu'il en soit, elle ne peut rester sans réponse. Je tiens à rappeler les déclarations des dirigeants arméniens selon lesquelles cette question est abordée uniquement avec les États-Unis. Mais il s'agit d'un sujet important, et il ne peut absolument pas être exclu de notre dialogue », a déclaré l'ambassadeur de Russie en Arménie, **Serguey Kopirkin**, lors d'une interview accordée à la radio Sputnik Armenia.

« La position fondamentale de Moscou, exprimée à différents niveaux politiques, est de soutenir toute mesure qui mène à une paix, une stabilité et une prospérité réelles dans la région.

En ce qui concerne cette soi-disant "route Trump", nous attendons des informations plus concrètes sur ses modalités et mécanismes opérationnels. Il

convient d'abord de comprendre ce qu'elle implique concrètement », a-t-il souligné.

(...)



« La déclaration de Ruben Vardanian revêt une importance juridique considérable. Il ressort clairement de sa déclaration que Vardanian refuse sa défense non pas en raison d'une mauvaise performance ou d'une incompétence de la part de son avocat, mais essentiellement parce qu'il estime qu'il est inutile d'avoir un avocat s'il ne peut

communiquer directement avec lui ni échanger de documents sans restrictions ni contrôle préalable », a déclaré **Siranouche Sahakian**, représentante légale des prisonniers de guerre arméniens et autres détenus auprès de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH).

« C'est une absurdité procédurale le fait que Ruben Vardanian n'ait toujours pas d'acte d'accusation et n'ait pas pu se familiariser avec les 422 volumes du dossier, y compris les fichiers audio et vidéo. Les arguments qu'il a évoqués suffisent déjà à qualifier d'inéquitable l'ensemble du « procès » intenté contre lui et les autres Arméniens. Priver l'accusé de la possibilité fondamentale d'organiser sa défense rend le procès tout entier injuste, car sans défense adéquate, il est impossible d'exercer ses autres droits. Si l'on n'est pas informé et que l'on ne maîtrise pas les éléments du dossier, on ne peut même pas déposer de requêtes - ce qui est pourtant essentiel pour garantir l'égalité des armes et le principe du contradictoire. Un prétendu procès mené dans de telles conditions pendant dix mois ne peut être équitable, et nous portons cette affaire devant les organisations internationales.

De plus, comme l'ont déjà souligné des experts, cet avocat commis d'office est connu pour son arménophobie manifeste, ce qui est également préoccupant. Naturellement, il agira comme un prolongement et un représentant de l'accusation ; il est donc clair qu'il ne peut être question d'une véritable défense », a conclu la juriste.